



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
DPPAT
Pôle coordination des politiques
publiques

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 105 du 26 février 2021, le préfet de Saint-Pierre et Miquelon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet de construction d'un quai pour l'accueil des ferries à Saint-Pierre.

Pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021 inclus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre aux heures habituelles d'ouvertures.

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet à la mairie de Saint-Pierre, les adresser par lettre recommandée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Pierre ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique@spm975.gouv.fr

Au besoin, des informations complémentaires pourront être obtenues auprès de la SPL Archipel Aménagement.

Monsieur Eric Chupeau, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient être entendues à la mairie de Saint-Pierre :

- le jeudi 18 mars 2021 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 31 mars 2021 de 13h30 à 17h00
- le samedi 10 avril 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 16 avril de 13h30 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, dès leur réception, à la préfecture, à la mairie de Saint-Pierre et sur le site Internet de la préfecture

www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr

Saint-Pierre, le 26 FEV. 2021

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Étienne de la FOUCHARDIÈRE